



Courrier U.F.I.C.T.

Bulletin d'information du Bureau de l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Délégués médicaux - N°192 - MARS 2009

L'Édito

**Après la prestation de Sarkozy, le patronat empoche.
Pour nous, c'est la poursuite des MOBILISATIONS TOUS ENSEMBLE
avec un 19 mars d'ampleur !**

En effet, « ni les propos du président de la République ni ceux de la présidente du Medef ne répondent aux revendications de la déclaration commune du 5 janvier dernier des huit organisations syndicales. Ils confirment le bien fondé de la mobilisation des salariés et la nécessité de la poursuivre et de l'amplifier ». La réunion qui s'est déroulée le 9 février 2009 a confirmé l'exigence de véritables réponses aux questions sociales.

Et pourtant, la prestation télévisuelle, savamment orchestrée avec des journalistes triés sur le volet pour servir le potage présidentiel, n'a fait que confirmer la poursuite des réformes engagées pour lesquelles Nicolas Sarkozy prétend être mandaté, en dépit des scrutins électoraux défavorables, des sondages calamiteux et de la mobilisation sociale.

Face à l'expression des préoccupations sur l'emploi, le président a dû occuper le terrain. Il s'est prononcé pour l'arrêt des délocalisations de l'industrie automobile, mais est resté muet sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour y parvenir. Il n'a apporté aucune réponse à la revendication de nouveaux droits collectifs d'intervention des salariés pour s'opposer aux suppressions d'emplois et aux fermetures d'entreprises. Pire, la seule décision prise est un nouveau cadeau accordé sans contrepartie aux entreprises : **la suppression de la taxe professionnelle, annonciatrice d'un alourdissement de la fiscalité locale, au détriment du pouvoir d'achat des salariés, chômeurs et retraités.**

Au bilan de son intervention, le tableau des scores indique donc (selon lui) 8 milliards au bas mot (mais en réalité plutôt 25) pour le patronat qui revendiquait encore cette mesure à la veille de l'allocution de Nicolas Sarkozy. Rien pour les salariés, les chômeurs, les familles, la protection sociale. Ce qui pourrait être qualifié de points positifs n'est en réalité qu'hypothétique car renvoyé à des discussions ultérieures entre les « partenaires sociaux ». Il en va ainsi des mesures complémentaires en matière de chômage partiel, pour les précaires et pour les jeunes. Il y a un fort risque, si rien ne se passe, que le gouvernement se place en spectateur de discussions interminables entre les syndicats et le patronat comme on l'a vu au sujet de la pénibilité du travail pour laquelle six années de vaines discussions se sont achevées en 2008. L'attitude dogmatique du patronat illustre bien cela. En fait, aucune réponse concrète n'a été faite quant aux salaires, à l'emploi, au devenir industriel, à la sauvegarde de la protection sociale. Cela confirme la nécessité de prolonger et d'amplifier les actions qui se sont manifestées le 29 janvier 2009.

L'ensemble des organisations syndicales réunies le 23 février a appelé à la poursuite des mobilisations et particulièrement pour la journée du 19 mars.

Les techniciens, agents de maîtrise, cadres et ingénieurs ne peuvent rester sur la touche ! Tout comme les autres salariés, ils ne supportent plus cette politique qui privilégie la rentabilité, la finance, au mépris de la satisfaction des besoins. Ils en ont assez d'être à la fois les « cobayes » de toutes les tentatives de déréglementation, mais également d'être pris en otages par les directions qui veulent les transformer en moyen de communication des objectifs patronaux.

Partout, dans chaque entreprise, prenons le temps de débattre avec ces catégories pour préparer l'action du 19 mars, mais également pour construire :

UNE CGT POUR TOUS, POUR GAGNER, TOUS ENSEMBLE !

Au sommaire de ce numéro :

L'Édito - Compte-rendu du bureau UFICT du 14 janvier 2009 - Pétition pour un financement pérenne des retraites.

Imprimé par nos soins :
FNIC CGT
263, rue de Paris - Case 429 -
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic@cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Bimestriel : 2,74€
Directeur de Publication :
Maurice DEMUYNCK
ISSN 0248-787x
N° CPPAP : 0613 S 06522



Compte-rendu de la réunion du bureau du collectif UFICT du 14 janvier 2009.



En préambule, une discussion sur la situation économique actuelle et ce que nous vivons chacun dans nos boîtes.

La situation économique mondiale que nous subissons est la conséquence d'une financiarisation poussée du système capitaliste. Une masse considérable de capitaux « libres » à la recherche d'une rentabilité immédiate, la plus forte possible dans un environnement de libéralisation des flux financiers et des échanges, a conduit à la crise actuelle. Car ce qu'oublie nos patrons financiers, c'est que le capital financier n'est pas issu de la finance mais bien des richesses produites par le travail. Il vient de la valeur ajoutée créée au sein de l'économie réelle. Et une part de plus en plus grande de cette valeur est accaparée par les actionnaires sous forme de dividendes et par les banques sous forme d'intérêts. Et, ces dernières années, nous avons pu constater de forts changements dans la répartition des revenus au profit du capital au détriment des salaires, aggravant les conditions d'exploitation (intensification et précarisation du travail). Et si des spéculations sont faites sur des richesses non produites, et bien, la conséquence en est la crise actuelle.

Pour sortir de cette menace inéluctable de la financiarisation, il faut augmenter les salaires (directs et indirects), réinjecter une partie des richesses produites dans l'outil de travail et embaucher. Et c'est le retour de la valeur ajoutée créée dans l'économie réelle !

Cette crise est utilisée par nos patrons pour justifier leurs plans d'économie : c'est la crise, donc réduction des productions avec chômage partiel, voire fermetures des usines et suppressions des emplois pour diminuer les coûts du travail à court terme, et ainsi préserver le cash. Nos patrons sont toujours dans la même logique de créer de la valeur sans réinvestir dans le travail qui crée cette valeur !

Elle est également utilisée pour flexibiliser à outrance le travail : nous produisons à fond pendant le 1^{er} semestre, des stocks sont générés et le 2^{ème} semestre est utilisé pour réduire ces stocks, avec pour conséquence, la diminution des capacités de production des usines, la mise en chômage partiel des salariés et la suppression des emplois intérimaires.

Les salariés ne sont pas responsables de cette situation donc qu'ils n'aient pas honte de demander des augmentations de salaires. Nos patrons feront moins de profits, et alors ! Ainsi, les salariés pourraient vivre de leur travail et faire vivre leurs familles, c'est ce que revendique la CGT.

■ Point sur le CEF du 25 novembre 2008 :

La quinzaine d'actions : état des lieux mitigé quant à la participation connue à la date, des syndicats, résultats des élections prud'homales.

■ Programme de renforcement du bureau :

Il s'avère **URGENT** de renforcer le bureau. Il a «vivoté» en 2008, notre objectif pour 2009 est de le faire monter en puis-

sance pour que la conférence nationale UFICT soit une réussite. Il nous faut vraiment trouver des moyens pour que notre bureau puisse fonctionner efficacement. Notre expression CGT qui s'adresse spécifiquement à la population ICTAM, est en augmentation dans notre société. Il est indispensable de renforcer la CGT via une syndicalisation de cette population. Pour cela, les membres présents du bureau ont pris la décision d'une part, de remettre à jour la liste des correspondants UFICT et d'autre part, de l'étoffer. La réunion du bureau programmée le mercredi 18 février toute la journée a été consacrée à cela.

■ Propositions d'axes revendicatifs pour 2009 :

Pour le 1^{er} semestre, adaptable en fonction de l'actualité sociale :

- Renforcement du bureau UFICT,
- Impact de la crise économique sur le processus de management des ICTAM :
 1. Rupture négociée du contrat de travail,
 2. Remise en cause des 35 h,
 3. Restructurations et réorganisations dans les entreprises,
 4. Difficultés des jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi,
 5. Comment garder la cohésion entre les techniciens, agents de maîtrise et les ingénieurs et cadres ?
 6. Comment être à l'offensive sur l'égalité professionnelle ?

■ Les pôles de compétitivité : établissement du questionnaire.

Remis à une date ultérieure, lorsque le bureau sera en capacité de le traiter comme il se doit, avec un détachement d'une personne du bureau sur ce dossier. L'état actuel de nos forces ne le permet pas.

■ Calendrier du 1^{er} semestre 2009 des réunions du bureau UFICT :

- 📅 Le mercredi 18 février,
- 📅 Le mercredi 1^{er} avril,
- 📅 Le mercredi 29 avril,
- 📅 Le mercredi 27 mai,
- 📅 Le mercredi 17 juin.

La réunion du bureau du mercredi 18 février 2009 a porté sur :

- Point sur le CEF des 26 et 27 janvier,
- Point sur le collectif d'animation du 17 février,
- Remise à jour de la liste des correspondants UFICT ; contacts avec eux.

Pétition pour un financement pérenne des retraites.



Pétition pour un financement pérenne des retraites

DEPUIS 1993, LE NIVEAU DE NOS FUTURS DROITS À RETRAITE NE CESSE DE DIMINUER...

En effet, face à l'allongement de notre espérance de vie et à l'arrivée à l'âge de la retraite des classes nombreuses du baby-boom, gouvernements et MEDEF ont tenté d'équilibrer les comptes de nos régimes de retraite en réduisant le niveau de nos futures pensions, dans le public comme dans le privé, et en arguant de la soi-disant possibilité de travailler plus longtemps pour amortir cette baisse : d'où l'actuelle perspective d'une carrière se poursuivant jusqu'à ... 70 ans !

Mais comme l'augmentation de la durée d'activité ne peut y suffire tout un attirail juridique nous encourage simultanément à épargner pour nous constituer un capital pour nos vieux jours.

LA CAPITALISATION (PERCO, PERP, PERE, RAFF ...) SERAIT-ELLE DONC UN MOYEN EFFICACE DE FINANCER LES RESSOURCES DE NOS 20 À 30 DERNIÈRES ANNÉES D'EXISTENCE ?

Mêmes causes, mêmes effets : la faillite des retraites par capitalisation après le krach financier des années 1929 avait déterminé la France à financer sa protection sociale en répartition, c'est-à-dire solidairement par des cotisations sur salaire. Immédiatement reversées sous forme de pensions, ces cotisations sont ainsi soustraites aux aléas des marchés financiers.

Aujourd'hui la crise financière nous ramène à cette dure réalité : des septuagénaires américains privés de tout ou partie de leur rente viagère (faillite des assureurs, effondrement de leur fonds de pension) s'efforcent de retrouver un emploi. Ceux qui ne le peuvent, sont réduits à l'indigence ou se retrouvent à la charge de leurs enfants. Et il en est de même dans un grand nombre de pays y compris en Europe.

LA CAPITALISATION SERAIT-ELLE ALORS MOINS ONÉREUSE ?

La Fédération Française des Sociétés d'Assurance, l'Observatoire de l'Épargne Européenne, pour ne citer qu'eux, sont unanimes : pour espérer compenser une baisse de dix points du niveau de la retraite par rapport au dernier salaire d'activité, il faudrait épargner chaque année pendant 30 ans un mois de salaire. Qui peut épargner 1 mois de salaire par an pendant 30 ans ?

De surcroît, selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), à défaut de financement et à âge de départ en retraite inchangé, le taux de remplacement moyen du dernier salaire net par la pension nette, qui s'établissait en 2000 à 78 %, s'effondrerait en 2040 à 43 %, soit une baisse supérieure à trente points¹ !

PEUT-ON PAR CONTRE ACCROÎTRE LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA RÉPARTITION ?

Le COR a répondu sans ambiguïté : oui, c'est affaire de « décisions politiques de l'État et des partenaires sociaux »². Combien cela coûterait-il ? Pour maintenir un taux moyen de remplacement net de 78 % du dernier salaire net, à âge de départ inchangé, il faut augmenter la part des richesses consacrées au financement des retraites. Exprimé en points de cotisation sur salaire brut, toujours selon le COR², ce besoin de financement s'établit à ... 15 points au bout de 40 ans, soit 0,375 point (15/40^{ans}) de cotisation de plus chaque année. Compte tenu de la ventilation de la cotisation entre parts salariale (40 %) et patronale (60 %), cela représente pour le salarié un prélèvement de 0,15 % de plus chaque année sur son salaire brut (soit pour un salaire brut de 2 500 euros par mois 45 euros par an) ... à comparer au mois ci-dessus !

**Alors avec cette pétition, faites entendre votre choix !
Signez-la, faites-la signer...**

¹ COR : organisme créé auprès du Premier Ministre par décret de mai 2000, chargé de la prospective sur les retraites.

² Premier Rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, 2001, p237 (<http://www.cor-retraites.fr/rubrique3.html>)

³ Même source, p 283

UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DE LA CGT
263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57
Internet : www.ugict.cgt.fr - E-mail : ugict@cgt.fr

Pétition pour un financement pérenne des retraites.



La retraite solidaire dès 60 ans avec au moins 75 % du revenu d'activité* Pour l'encadrement, c'est OUI !

Je me prononce :

POUR un droit à retraite dans le privé comme dans le public garanti dès 60 ans avec un revenu de remplacement assurant la continuité du niveau de vie au moment de la cessation d'activité et la parité d'évolution de ce niveau de vie avec la population active ensuite.

POUR la validation (sans rachat) des années d'études supérieures sanctionnées par un diplôme, des périodes de recherche d'un premier emploi et plus généralement de toutes les périodes d'inactivité forcée à compter de la sortie du cycle d'études secondaires et jusqu'à l'âge de la retraite.

Et par conséquent, **POUR** des mesures de financement immédiates garantissant la pérennité de tous nos régimes de retraite dont l'AGIRC (ce régime verse les deux tiers de leur retraite complémentaire aux cadres du privé) fondées notamment sur :

- ⇒ l'élargissement de l'assiette des cotisations à tous les éléments de rémunération ;
- ⇒ une mise à contribution des revenus financiers des entreprises ;
- ⇒ l'extension de l'assiette des cotisations patronales pour la retraite à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, en différenciant pour chacune d'elles le taux de cette cotisation en fonction de sa politique d'emploi, de salaire, d'investissement socialement responsable, de R&D.

Nom-Prénom	Fonction ou profession	Adresse	Signature

A retourner à UGICT-CGT, Caroline LENERT, Case 408, 263 rue de Paris, 93516, Montreuil Cedex ou à signer sur Internet www.ugict.cgt.fr

Consultez nos dossiers sur <http://www.ugict.cgt.fr>, rubrique « Social », sous rubrique « Retraite ».

* Revenu net, toutes primes comprises



Pour un tourisme différent, social et solidaire !

www.touristravacances.com

Réservations **0890 567 567** (0,15 € la min.)